



Politique d'exclusion relative au secteur du tabac

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique d'exclusion concernant les investissements dans les sociétés impliquées dans le tabac.

Le tabac a un impact majeur sur la biodiversité, l'environnement et la santé publique. En effet, selon l'Organisation Mondiale de la Santé « OMS », la culture du tabac est responsable de 5% de la déforestation mondiale et entraîne des pollutions des sols et des cours d'eau du fait de l'utilisation d'engrais et de pesticides. La production et la consommation de tabac participe au dérèglement climatique en libérant 80 millions de tonnes de CO2 par an. En matière de santé publique, le tabagisme a également un impact néfaste puisqu'il tue chaque année huit millions de personnes dans le monde, toujours selon l'OMS.

Cette politique fait partie intégrante du cadre d'investissement responsable qui couvre les activités de Gestion d'actifs. Elle est :

- En ligne avec notre démarche d'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissement;
- Représentative de notre volonté de contribuer à la transition vers une économie plus durable.

Cette politique d'exclusion relative au tabac s'applique à nos différentes activités d'investissement de Gestion d'actifs. Elle couvre également les comptes gérés sous mandat et les fonds dédiés. Certaines valeurs détenues peuvent faire l'objet d'exception, dans le cas où la société de gestion est tenue de respecter les contraintes ou les choix exprimés par le client sur son portefeuille dédié, et pouvant éventuellement entrer en conflit avec ces dits principes. Cette politique ne s'applique pas aux produits structurés sur indice.

Définition des seuils et du périmètre applicable :

Cette politique d'exclusion s'applique aux entreprises dont les activités liées au tabac et aux produits dérivés telles que les e-cigarettes, sont supérieures à 5% de leur chiffre d'affaires, pour les activités suivantes :

- · Les producteurs :
- · Les fournisseurs ;
- Les concédants de licence.

A partir de 2025, cette politique d'exclusion s'applique également aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur 15% pour les activités suivantes :

- La distribution;
- · La vente au détail.

Le respect de ces principes se fait sur la base d'informations provenant de notre prestataire de données extra-financières MSCI ESG Research. La liste des émetteurs concernés est mise à jour trimestriellement.

Cette politique d'exclusion est mise en œuvre selon les règles suivantes :

Gestion directe d'actifs cotés et non cotés

- Aucun nouvel investissement n'est réalisé et aucun nouveau financement n'est accordé aux sociétés actives dans le secteur du tabac.
- Pour les investissements existants, nous désinvestirons de ces entreprises sous 1 mois pour les produits classifiés Article 9 selon le règlement SFDR, et 3 mois pour les autres
- Les émissions obligataires de sociétés actives dans le secteur du tabac dans lesquelles nous étions investis au moment de l'entrée en vigueur de la présente politique d'exclusion (le 30 juin 2023), pourront être détenues jusqu'à leur échéance, ou jusqu'à leur rappel dans le cas d'obligations perpétuelles.

Par principe, nous appliquons les exclusions sur la maison-mère et ses filiales. Les filiales qui ont une activité différente et sans lien avec le tabac peuvent être autorisées au cas par cas.

Gestion indirecte, fonds de fonds cotés et non cotés

Lorsque nous n'investissons pas directement dans des entreprises mais plutôt dans des fonds, la mise en œuvre de ces principes est plus complexe. Dès lors :

- Nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique relative au tabac mise en œuvre par les sociétés de gestion ;
- Nous avons défini, au niveau des fonds de fonds, un seuil très résiduel de 1% maximum d'exposition réelle aux entreprises actives sur le secteur du tabac présentes dans les produits dont la composition est liée à des indices, ou/et dans les fonds sous-jacents de gestion active n'appliquant pas de politique d'exclusion relative au tabac.

Seuls les fonds illiquides (tels que les fonds de private equity) et ceux liés aux matières premières, tels que définis dans la liste d'achats de Rothschild & Co Asset Management ou par l'activité Private Assets, sont exclus de ce cadre pour des raisons techniques (manque de transparence des données, concentration de l'univers, composition des indices etc.). Ces fonds continuent à faire l'objet d'engagement pour la mise en place d'une politique ou pour échanger sur leur éventuelle exposition. L'activité Private Assets a réhaussé ses exigences relatives au secteur du tabac dans sa sélection de fonds, et vérifie auprès de ses parties prenantes l'existence et l'application de politiques d'exclusion, ou le cas échéant par le biais de lettre d'accompagnement quand cela est possible. Dans tous les cas, nous faisons toujours de notre mieux pour trouver l'alternative la plus respectueuse possible de nos principes d'investissement relatifs au tabac.

En gestion déléguée

Pour les titres vifs, notre politique d'exclusion s'applique à la société de gestion par délégation sur la partie du portefeuille qui lui est déléguée.

Pour les délégataires investissant dans des OPC, ces derniers (à l'exception de certaines stratégies pour les raisons techniques explicitées ci-dessus) doivent faire de leur mieux pour appliquer une politique d'exclusion relative au secteur du tabac, telle que définie par les délégataires.

Cette politique d'exclusion relative au tabac est publiée sur le site web de la société de gestion Rothschild & Co Asset Management. Elle s'applique depuis 2023. Elle est mise à jour annuellement.

Ce document n'est en aucun cas un document promotionnel.

Édité par Rothschild & Co Asset Management, Société en commandite simple, au capital de 1 818 181,89 euros, dont le siège social est au 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 6 juin 2017 sous le N° GP 17000014, RCS : 824 540 173 RCS Paris.

À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nous articulons notre développement autour d'une gamme de fonds ouverts, commercialisés sous quatre marques fortes: Conviction, Valor, Thematic et 4Change, et bénéficiant de nos expertises de long terme en gestion active et de conviction ainsi qu'en gestion déléguée. Basés à Paris et implantés dans 9 pays en Europe, nous gérons plus de 38 milliards d'euros et regroupons près de 170 collaborateurs. Plus d'informations sur: www.am.eu.rothschildandco.com

